

Capitale du Champagne
EPERNAY

CONSEIL MUNICIPAL D'EPERNAY

--ooOoo--

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2017 A 18 H 30

--ooOoo--

ORDRE DU JOUR

1- NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

2- ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

- a) Révision des tarifs du stationnement (Rap. M. le Maire)
- b1&2) Autopartage – tarification du service et convention de mandat avec la Société MOPEASY/CLEM (Rap. Mme MAZY)
- c1&2) Modification du tableau des effectifs Ville des emplois permanents et recrutement d'un journaliste en contrat à durée indéterminée (Rap. Mme MAZY)
- d) Décision modificative n°3 – exercice 2017 (Rap. Mme MAZY)
- e) Attribution de subventions (Rap. Mme MAZY)

3- COHESION SOCIALE ET EDUCATION

- a) Modification du Règlement Intérieur des Centres sociaux et culturels (Rap. Mme CHARIF)
- b) Attribution d'un complément bourse au permis de conduire (Rap. Mme CHARIF)

4- ANIMATION ET ATTRACTIVITE

- a) Labellisation et missions de service civique – agrément de 2017 à 2021 (Rap. M. MARANDON)
- b) Convention de financement entre le Club Mécènes du Patrimoine de la Marne - Fondation du Patrimoine et la Ville d'Épernay (Rap. M. DEMONGIN)
- c) Convention de partenariat entre la Ville d'Épernay et l'association « Le Salmanazar » pour l'organisation de la représentation du spectacle « l'être ou pas » (Rap. M. DEMONGIN)
- d) Nouvelle dénomination de la médiathèque Centre-ville : « médiathèque Simone-Veil » (Rap. M. DEMONGIN)

5 - CADRE DE VIE, URBANISME ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- a) Convention d'autorisation de passage de pistes – Notre-Dame-de Bellecombe (Rap. Mme LEGRAS)
- b) Cession d'une emprise foncière située rue Gallice à Epernay à M. et Mme BRIET (Rap. Mme LEGRAS)
- c) Acquisition de parcelles situées avenue Paul-Bert à Epernay appartenant à Plurial Novilia (Rap. Mme LEGRAS)

6 - COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE
PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

(ARTICLE L 2122-22)

(Rap. M. le Maire)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 26
Date de la convocation : 28 septembre 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent à compter du rapport 2b1, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2b1, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, présente à compter du rapport 2b1, M. Edouard ABON, Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : Mme Annie LOYLAUX, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Candie LHEUREUX, représentée par M. Pierre MARANDON, Mme Magali CARBONNELLE représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Mauricette HAGNUS, représentée par M. Michel BRIXY, M. Damien GODIET, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, M. Joachim VERDIER, représenté par Mme. Christine MAZY, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 2b1, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 17-3860

1-NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Je vous invite à désigner un secrétaire de séance. L'usage veut que le plus jeune membre de l'Assemblée remplisse cette fonction.

Je vous propose donc de désigner Mme Astrid TUSSEAU, comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Pour le Maire et par délégation

Delphine NOU
Directrice Générale des Services.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 26

Date de la convocation : 28 septembre 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, présent à compter du rapport 2b1, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2b1, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, présente à compter du rapport 2b1, M. Edouard ABON, Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : Mme. Annie LOYAUX, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Candie LHEUREUX, représentée par M. Pierre MARANDON, Mme Magali CARBONNELLE représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Mauricette HAGNUS, représentée par M. Michel BRIXY, M. Damien GODIET, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, M. Joachim VERDIER, représenté par Mme. Christine MAZY, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 2b1, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Étaient absents : M. Benoît MOITTIE et M. Claude MARECHAL.

Délibération n° 17-3861

2a-REVISION DES TARIFS DU STATIONNEMENT

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6, et L.2333-87,

Vu la délibération du Conseil municipal du 26 juillet 1984 décidant de la création du stationnement payant sur la Ville d'Épernay,

Vu l'avis des commissions Animation et Attractivité du 19 septembre 2017 et Administration Générale et Finances du 25 septembre 2017,

Considérant qu'en raison des nouveaux aménagements à venir sur l'esplanade Charles-de-Gaulle, il y a nécessité de déplacer 150 "abonnés flotte" vers le parking Centre-ville,

Considérant que ce déplacement vise à favoriser le fonctionnement optimal du parking Charles-de-Gaulle, notamment des stationnements de courtes durées,

Considérant que l'adoption de ces mesures spécifiques a pour objectif d'assurer la continuité du service public,

Considérant qu'au regard de ces motifs, il y a lieu d'adopter une grille tarifaire pour les "abonnés flotte",

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte la nouvelle grille tarifaire du stationnement figurant en annexe 1.

INDIQUE que les tarifs municipaux du stationnement seront applicables dès parution de l'arrêté municipal définissant les conditions de sa mise en œuvre.

Adopté à la majorité des votants (30 voix pour – 3 Abstentions : M. William RICHARD, Mme Hélène PERREIN, M. Jean-Paul ANGERS.)

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 10.10.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 26

Date de la convocation : 28 septembre 2017

Etaients présents : M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent à compter du rapport 2b1, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2b1, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, présente à compter du rapport 2b1, M. Edouard ABON, Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaients excusés et représentés : Mme. Annie LOYAUX, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Candie LHEUREUX, représentée par M. Pierre MARANDON, Mme Magali CARBONNELLE représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Mauricette HAGNUS, représentée par M. Michel BRIXY, M. Damien GODIET, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, M. Joachim VERDIER, représenté par Mme. Christine MAZY, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 2b1, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 17-3862

2b1-AUTOPARTAGE-CONVENTION DE MANDAT ENTRE LA VILLE ET LA SOCIETE MOPEASY/CLEM'

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1611-7-1 et D1611-32-9,

Vu l'Instruction de la Direction Générale des Finances Publiques n°16-0012 en date du 1^{er} septembre 2016 relative aux conventions de mandat conclues par les établissements publics nationaux, les groupements d'intérêt public nationaux et les autorités publiques indépendantes dotés d'un agent comptable,

Vu le marché public conclu le 31 juillet 2017 entre la Ville d'Epernay et la société MOPEASY/CLEM',

Vu le projet de convention de mandat entre la Ville d'Epernay, et la société MOPEASY/CLEM', titulaire du marché public,

Vu l'avis du Receveur municipal,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 25 septembre 2017,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter les termes de la convention de mandat entre la Ville d'Epernay, la société MOPEASY/CLEM', titulaire du marché public,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

Adopté à la majorité des votants (33 voix pour – 2 abstentions : M. William RICHARD,
Mme Hélène PERREIN)

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la
présente copie est conforme à la délibération
inscrite au registre et dont le compte rendu
a été affiché à la porte de la Mairie le 10.10.2017
conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213
du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du
Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à
compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 26

Date de la convocation : 28 septembre 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent à compter du rapport 2b1, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2b1, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, présente à compter du rapport 2b1, M. Edouard ABON, Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : Mme Annie LOYAux, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Candie LHEUREUX, représentée par M. Pierre MARANDON, Mme Magali CARBONNELLE représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Mauricette HAGNUS, représentée par M. Michel BRIXY, M. Damien GODIET, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, M. Joachim VERDIER, représenté par Mme. Christine MAZY, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 2b1, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 17-3863

2b2-AUTOPARTAGE-TARIFICATION DU SERVICE

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le marché public conclu le 31 juillet 2017 entre la Ville d'Epernay et la société MOPEASY/CLEM',

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 25 septembre 2017,

Considérant que la Ville d'Epernay a le projet d'un service d'autopartage, mode de déplacement alternatif,

Considérant l'installation de deux structures de recharge pour 4 véhicules électriques, permettant l'utilisation par les usagers de ces véhicules,

Considérant la nécessité de fixer les tarifs du service d'autopartage,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs tels que présentés en annexe.

Adopté à la majorité des votants (33 voix pour – 2 abstentions : M. William RICHARD, Mme Hélène PERREIN.)

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 10.10.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 26
Date de la convocation : 28 septembre 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent à compter du rapport 2b1, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2b1, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, présente à compter du rapport 2b1, M. Edouard ABON, Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : Mme. Annie LOYAUX, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Candie LHEUREUX, représentée par M. Pierre MARANDON, Mme Magali CARBONNELLE représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Mauricette HAGNUS, représentée par M. Michel BRIXY, M. Damien GODIET, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, M. Joachim VERDIER, représenté par Mme. Christine MAZY, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 2b1, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 17-3864

2c1-MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS VILLE DES EMPLOIS PERMANENTS

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 25 septembre 2017,

Vu la vacance d'un poste de rédacteur au tableau des effectifs,

Considérant la nécessité d'adapter les effectifs aux besoins de la collectivité,

Considérant la nécessité de créer un poste d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe à temps complet afin de permettre la mutation de l'agent recruté en qualité de responsable du pôle adulte du réseau de lecture publique,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet afin de permettre la pérennisation d'un agent en renfort en qualité de correspondant financier auprès des services techniques,

Considérant la nécessité de pourvoir le poste d'agent de développement pour la Direction de la Cohésion sociale,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE la création d'un poste d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe à temps complet afin de permettre la mutation de l'agent recruté en qualité de responsable du pôle adultes du réseau de lecture publique,

DECIDE la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet afin de permettre la pérennisation d'un agent en renfort en qualité de correspondant financier auprès des services techniques,

DECIDE de recruter l'agent de développement pour la Direction de la Cohésion sociale à temps complet sur un poste de rédacteur vacant au tableau des effectifs et de l'ouvrir à un fonctionnaire de catégorie B du grade de rédacteur ou de grades équivalents des autres fonctions publiques ou en cas de recherche infructueuse, à un agent contractuel, disposant d'un diplôme requis pour se présenter au concours externe de rédacteur, rémunéré sur la base de l'indice 366 à 591 du même grade,

AUTORISE le Maire à signer les contrats éventuels si ces postes étaient pourvus par des agents non titulaires.

DECIDE de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

Filière : Administrative

Cadre d'emplois : Adjoints administratifs

Grade : Adjoint administratif

Ancien effectif : 16

Nouvel effectif : 17

Filière : Culturelle

Cadre d'emplois : Assistant de conservation

Grade : Assistant de conservation principal de 1^{ère} classe

Ancien effectif : 2

Nouvel effectif : 3

DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le chapitre 012 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 10.10.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 26

Date de la convocation : 28 septembre 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent à compter du rapport 2b1, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2b1, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Jean-Michel LORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, présente à compter du rapport 2b1, M. Edouard ABON, Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : Mme. Annie LOYAUX, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Candie LHEUREUX, représentée par M. Pierre MARANDON, Mme Magali CARBONNELLE représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Mauricette HAGNUS, représentée par M. Michel BRIXY, M. Damien GODIET, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, M. Joachim VERDIER, représenté par Mme. Christine MAZY, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 2b1, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 17-3865

2c2-RECRUTEMENT D'UN JOURNALISTE EN CONTRAT A DUREE INDETERMINEE

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2005-843 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique,

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu la délibération n° 2001-356, en date du 20 décembre 2001, portant création de postes,

Vu le contrat n° 2011/18 en date du 14 octobre 2011, portant recrutement du journaliste, pour une durée de 3 ans, à compter du 27 octobre 2011,

Vu le renouvellement par le contrat n° 2014/226 en date du 6 octobre 2014, pour une durée de 3 ans à compter du 27 octobre 2014,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 25 septembre 2017,

Considérant que le contrat arrive à échéance le 26 octobre 2017,

Considérant la nécessité de recruter un journaliste,

Considérant qu'au terme d'un appel à candidatures aucun agent titulaire remplissant les conditions requises pour occuper ces fonctions ne s'est porté candidat,

Considérant qu'il convient de reconduire le même collaborateur et de pourvoir ce poste sous forme de contrat à durée indéterminée,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er}.- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à recruter, à compter du 27 octobre 2017, le journaliste, en contrat à durée indéterminée, sur la base du grade d'attaché.

Article 2.- DIT que la dépense en résultant sera imputée sur le chapitre 12 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 10.10.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 26
Date de la convocation : 28 septembre 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent à compter du rapport 2b1, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2b1, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, présente à compter du rapport 2b1, M. Edouard ABON, Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : Mme. Annie LOYAUX, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Candie LHEUREUX, représentée par M. Pierre MARANDON, Mme Magali CARBONNELLE représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Mauricette HAGNUS, représentée par M. Michel BRIXY, M. Damien GODIET, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, M. Joachim VERDIER, représenté par Mme. Christine MAZY, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 2b1, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 17-3866

2d-DECISION MODIFICATIVE N°3 – EXERCICE 2017

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 25 septembre 2017,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'opérer des mouvements budgétaires, selon le tableau joint en annexe.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 10.10.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 26
Date de la convocation : 28 septembre 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent à compter du rapport 2b1, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2b1, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, présente à compter du rapport 2b1, M. Edouard ABON, Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : Mme. Annie LOYAUX, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Candie LHEUREUX, représentée par M. Pierre MARANDON, Mme Magali CARBONNELLE représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Mauricette HAGNUS, représentée par M. Michel BRIXY, M. Damien GODIET, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, M. Joachim VERDIER, représenté par Mme. Christine MAZY, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 2b1, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 17-3867

2e-ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes de subvention des associations,

Vu le budget primitif de la commune,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité du 19 septembre 2017, de la commission Cohésion Sociale et Education du 20 septembre 2017, et de la commission Administration Générale et Finances du 25 septembre 2017,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Considérant l'intérêt de telles subventions,

AUTORISE le versement de :

1) Subvention d'action

Amicale de l'Afrique Noire

500 €

- Participation à l'organisation de la fête annuelle
le samedi 22 juillet 2017, à la salle Odile-Kopp
Imputation budgétaire : 6574 824 VCV 832 CVIL Action

2) Subventions exceptionnelles

Fédération pour la Promotion Commerciale d'Epernay – Vitrines d'Epernay

-Participation aux Féeries de Noël (hors dispositif FISAC) 29 000 €
Acompte de 50 %
Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO ANIMCOMMER

-Participation au projet « Noël Land » 20 000 €
Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO ANIMCOMMER

Racing Club Epernay Hand-Ball 600 €

- Participation à l'organisation d'un match de gala,
Le 25 août 2017 au Hall des Sports Pierre-Gaspard.
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI

Epernay Nature et Sports 2 000 €

- Participation à la réalisation d'une carte spécifique Course d'Orientation
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI

Amicale Boules Lyonnaises 300 €

- Participation à 3 championnats de France (quadrettes, triplette et tête à tête)
De juillet à septembre 2017
Imputation : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI

Back to raid 600 €

- Participation à l'organisation du Raid Famille,
Le dimanche 27 août 2017, au stade Paul-Chandon.
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI

Rugby Epernay Champagne 5 000 €

Aide compensatoire au financement d'un poste d'Educateur sportif,
de septembre à décembre 2017
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI

Epernay Judo 2 000 €

- Aide au fonctionnement
Imputation : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI

Fondation de France 5 000 €

- Aide aux sinistrés des Antilles
Imputation : 1OF252 6574 020 MDAS SUBEXCEPTI

3) Subventions d'équipement

Le Salmanazar

8 000 €

- Aide à l'acquisition de matériel
Imputation budgétaire : CAC267 30 20418 CULT

Association des Centres de Vacances d'Epernay et sa région (ACVER)

2 000 €

- Participation à des travaux divers (réfection façade, abattage d'arbre)
Imputation budgétaire : 2EC 234 64 2042 EDUC

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 10.10.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 26

Date de la convocation : 28 septembre 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent à compter du rapport 2b1, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2b1, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, présente à compter du rapport 2b1, M. Edouard ABON, Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : Mme. Annie LOYAUX, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Candie LHEUREUX, représentée par M. Pierre MARANDON, Mme Magali CARBONNELLE représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Mauricette HAGNUS, représentée par M. Michel BRIXY, M. Damien GODIET, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, M. Joachim VERDIER, représenté par Mme. Christine MAZY, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 2b1, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 17-3868

3a-MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS

RAPPORTEUR : Abida CHARIF

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement intérieur approuvé par délibération du 17 décembre 2012,

Vu le projet de règlement intérieur,

Vu l'avis de la Commission Cohésion Sociale et Education du 20 septembre 2017,

Considérant la nécessité de réglementer l'accès des usagers aux activités des Centres Sociaux et Culturels,

Considérant que le règlement actuel nécessite quelques précisions et clarifications notamment concernant les modalités de paiement ou le respect du principe de laïcité dans le cadre des activités des deux centres sociaux,

Considérant la nécessité de préciser l'ensemble des droits et obligations des usagers ainsi que les sanctions encourues en cas de non respect,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le nouveau règlement de fonctionnement intérieur des Centres Sociaux et Culturels « La Ferme de l'Hôpital » et « Maison Pour Tous », tel qu'annexé, qui se substitue au précédent.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 10.10.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 26
Date de la convocation : 28 septembre 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent à compter du rapport 2b1, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2b1, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Jean-Michel LORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, présente à compter du rapport 2b1, M. Edouard ABON, Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : Mme. Annie LOYAUX, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Candie LHEUREUX, représentée par M. Pierre MARANDON, Mme Magali CARBONNELLE représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Mauricette HAGNUS, représentée par M. Michel BRIXY, M. Damien GODIET, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, M. Joachim VERDIER, représenté par Mme. Christine MAZY, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 2b1, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 17-3869

3b-ATTRIBUTION D'UN COMPLEMENT BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

RAPPORTEUR : Abida CHARIF

LE CONSEIL,

Vu les délibérations des 30 mars 2009, 21 septembre 2009, 28 juin 2010, 26 novembre 2012, 28 juin 2016 et 23 mai 2017 instaurant le principe du versement d'une bourse au permis de conduire,

Vu l'avis des membres de la commission d'attribution de la bourse au permis de conduire en juin 2017,

Vu l'avis de la commission Cohésion Sociale et Education du 20 septembre 2017,

Considérant la nécessité de poursuivre les objectifs retenus dans le cadre du Contrat de Ville d'Epernay,

Considérant la nécessité de favoriser l'insertion socioprofessionnelle des publics sparnaciens issus des quartiers prioritaires et hors quartiers,

Considérant que l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous, alors même qu'il constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation, et qu'il contribue en outre à la lutte contre l'insécurité routière,

Considérant la nécessité d'aider les personnes à financer le coût de leur permis,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte l'attribution d'un complément de bourse au permis à :

Madame Malory GADRET, pour la somme de 200 € ;

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 6574 90 VEI833 PCONDUIRE du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 10.10.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 26

Date de la convocation : 28 septembre 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent à compter du rapport 2b1, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2b1, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, présente à compter du rapport 2b1, M. Edouard ABON, Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : Mme. Annie LOYAX, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Candie LHEUREUX, représentée par M. Pierre MARANDON, Mme Magali CARBONNELLE représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Mauricette HAGNUS, représentée par M. Michel BRIXY, M. Damien GODIET, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, M. Joachim VERDIER, représenté par Mme. Christine MAZY, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 2b1, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 17-3870

4a-LABELLISATION ET MISSIONS DE SERVICE CIVIQUE AGREMENT DE 2017 A 2021

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 2010-241 du 10 mars 2010, relative au service civique,

Vu la Loi n°2015-988 du 5 août 2015 rectifiant l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de voirie pour les personnes handicapées et visant à favoriser l'accès au service civique pour les jeunes en situation de handicap,

Vu le décret 2010-485 du 12 mai 2010 relatif au Service Civique,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité du 19 septembre 2017,

Considérant que dans la continuité de sa politique d'accompagnement des jeunes, la Ville souhaite renouveler le dispositif du Service Civique volontaire,

Considérant que ce service permet d'offrir aux jeunes volontaires de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans si en situation de handicap, l'opportunité de s'engager dans des missions d'intérêt général au service de la collectivité,

Considérant que le Service Civique donne droit à une indemnité mensuelle versée par l'Etat, à la prise en charge des coûts afférents à sa protection sociale et à un complément versé par la Ville au titre de sa participation aux frais d'alimentation ou de transport,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le principe de l'établissement d'un agrément de Service Civique fixant les modalités d'accueil, de prise en charge et de mise à disposition des jeunes en Service Civique volontaire,

ADOPTE le principe d'accueillir 7 jeunes volontaires âgés de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans si en situation de handicap, en Service Civique pour une durée de 8 à 9 mois,

FIXE l'indemnité mensuelle versée par la Ville à chaque jeune volontaire, à 7,43 % de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique, soit 107,58 € au 1^{er} février 2017, ce montant étant automatiquement revalorisé suivant l'évolution de la valeur du point d'indice,

DIT que la dépense globale sera imputée sur le compte 2ED201-20-6228-JEUN-SCV.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 10.10.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des services.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 26

Date de la convocation : 28 septembre 2017

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent à compter du rapport 2b1, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2b1, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, présente à compter du rapport 2b1, M. Edouard ABON, Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaient excusés et représentés : Mme. Annie LOYAUX, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Candie LHEUREUX, représentée par M. Pierre MARANDON, Mme Magali CARBONNELLE représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Mauricette HAGNUS, représentée par M. Michel BRIXY, M. Damien GODIET, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, M. Joachim VERDIER, représenté par Mme. Christine MAZY, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 2b1, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 17-3871

4b-CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LE CLUB MECENES DU PATRIMOINE DE LA MARNE-FONDATION DU PATRIMOINE ET LA VILLE D'EPERNAY

RAPPORTEUR : Christian DEMONGIN

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de sauvegarde et de mise en valeur du Château Perrier de la Ville d'Epernay,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité du 19 septembre 2017,

Considérant le souhait du Club des mécènes du patrimoine de la Marne, sous l'égide de la Fondation du Patrimoine, de financer la restauration de la grille d'entrée du Château Perrier,

Considérant la nécessité de conclure une convention de financement pour bénéficier du soutien du Club mécène du patrimoine de la Marne,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la présente convention ainsi que tout document afférent à ce dossier, et dans le cas où le « Club des mécènes du patrimoine de la Marne » souhaiterait apporter un financement complémentaire sous forme de mécénat dans les années à venir, à signer les conventions et documents relatifs à ce projet.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 10.10.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 26
Date de la convocation : 28 septembre 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent à compter du rapport 2b1, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2b1, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Jean-Michel LORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, présente à compter du rapport 2b1, M. Edouard ABON, Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : Mme. Annie LOYAUX, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Candie LHEUREUX, représentée par M. Pierre MARANDON, Mme Magali CARBONNELLE représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Mauricette HAGNUS, représentée par M. Michel BRIXY, M. Damien GODIET, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, M. Joachim VERDIER, représenté par Mme. Christine MAZY, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 2b1, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 17-3872

4c-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET L'ASSOCIATION « LE SALMANAZAR » POUR L'ORGANISATION DE LA REPRESENTATION DU SPECTACLE « L'ÊTRE OU PAS »

RAPPORTEUR : Christian DEMONGIN

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité du 19 septembre 2017,

Considérant que dans le cadre d'Epernay Spectacles, la Ville d'Epernay et l'Association « Le Salmanazar » co-organisent une représentation intitulée « L'Être ou Pas », le mardi 28 novembre 2017 à 20 h 30,

Considérant l'intérêt communal de cette manifestation qui favorise le développement de la vie culturelle sparnacienne,

Considérant que l'Association « Le Salmanazar » prendra en charge le cachet des artistes, les charges et taxes afférentes, ainsi que les frais de communication, de recrutement des techniciens, les repas et la sécurité,

Considérant la nécessité de verser une contribution sous forme de subvention au Salmanazar, d'un montant maximal de 9 600,00 €, pour cette représentation théâtrale intitulée « L'Être ou Pas »,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier,

INDIQUE que les dépenses seront imputées sur le compte 6574/312/CAC267 EPERSPEC du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 10.10.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 OCTOBRE 2017 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 26
Date de la convocation : 28 septembre 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent à compter du rapport 2b1, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2b1, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, présente à compter du rapport 2b1, M. Edouard ABON, Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : Mme. Annie LOYAUX, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Candie LHEUREUX, représentée par M. Pierre MARANDON, Mme Magali CARBONNELLE représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Mauricette HAGNUS, représentée par M. Michel BRIXY, M. Damien GODIET, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, M. Joachim VERDIER, représenté par Mme. Christine MAZY, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 2b1, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 17-3873

**4d-NOUVELLE DENOMINATION DE LA MEDIATHEQUE CENTRE-VILLE :
MEDIATHEQUE SIMONE-VEIL**

RAPPORTEUR : Christian DEMONGIN

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité du 19 septembre 2017,

Considérant que le nom de Médiathèque Centre-ville mérite d'être modifié,

Considérant le souhait de la municipalité de rendre hommage à Simone Veil en donnant son nom à un bâtiment public d'Epernay,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de dénommer la Médiathèque Centre-ville « Médiathèque Simone-Veil ».

Adopté à la majorité des votants (34 voix pour – 1 contre : Cindy DEMANGE).

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 10.10.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 26

Date de la convocation : 28 septembre 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent à compter du rapport 2b1, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2b1, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, présente à compter du rapport 2b1, M. Edouard ABON, Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : Mme. Annie LOYLAUX, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Candie LHEUREUX, représentée par M. Pierre MARANDON, Mme Magali CARBONNELLE représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Mauricette HAGNUS, représentée par M. Michel BRIXY, M. Damien GODIET, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, M. Joachim VERDIER, représenté par Mme. Christine MAZY, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 2b1, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 17-3874

5a-CONVENTION D'AUTORISATION DE PASSAGE DE PISTES NOTRE-DAME-DE-BELLECOMBE

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'acte notarié en date du 11 avril 2003,

Vu la correspondance de la Commune de Notre-Dame-de-Bellecombe sollicitant la reconduction de la convention d'autorisation de passage de piste, balisage et entretien,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 21 septembre 2017,

Considérant que des terrains appartenant à la Ville d'Épernay sont situés sur le domaine skiable de la commune de Notre-Dame-de-Bellecombe,

Considérant la nécessité de conclure une nouvelle convention d'autorisation de passage de pistes, balisage et entretien,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout acte nécessaire à ce dossier,

DIT que les recettes seront imputées sur les comptes du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 10.10.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 26
Date de la convocation : 28 septembre 2017

Etai^{ent} présents : M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent à compter du rapport 2b1, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2b1, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Jean-Michel LORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, présente à compter du rapport 2b1, M. Edouard ABON, Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etai^{ent} excusés et représentés : Mme. Annie LOYAUX, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Candie LHEUREUX, représentée par M. Pierre MARANDON, Mme Magali CARBONNELLE représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Mauricette HAGNUS, représentée par M. Michel BRIXY, M. Damien GODIET, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, M. Joachim VERDIER, représenté par Mme. Christine MAZY, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 2b1, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 17-3875

5b- CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE CADASTREE BM N°866 SITUEE RUE GALLICE A EPERNAY A M. ET MME BRIET

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°17-3671 en date du 26 juin 2017, portant sur la cession d'une emprise foncière dépendant du domaine public au profit de Monsieur et Madame MAINGRE,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 21 septembre 2017,

Considérant que la Ville a décidé de céder une emprise de 46 m² dépendant du domaine public à M. et Mme MAINGRE par délibération du 26 juin 2017,

Considérant que ces derniers ont vendu leur propriété incluant cette emprise à M. et Mme BRIET,

Considérant la nécessité de régulariser avec les nouveaux propriétaires la vente de l'emprise foncière cadastrée section BM n°866 suivant le document établi par le géomètre,

Considérant l'intérêt de céder cette emprise foncière à Monsieur et Madame BRIET pour l'intégrer à leur propriété,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ABROGE la délibération n°17-3671 en date du 26 juin 2017,

DECIDE de vendre à Monsieur et Madame BRIET-BARONNET, une emprise foncière située rue Gallice à Epernay, de 46 m², cadastré section BM n°866, au prix de 60 € le mètre carré, soit un montant de deux mille sept cent soixante euros (2 760 €), hors frais de bornage et d'acte notarié,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente et tout document relatif à cette affaire.

DIT que la recette sera imputée sur le compte 7BA 720 820 775 IMMO, du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 10.10.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 26
Date de la convocation : 28 septembre 2017

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent à compter du rapport 2b1, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2b1, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, présente à compter du rapport 2b1, M. Edouard ABON, Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Étaient excusés et représentés : Mme Annie LOYAUX, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Candie LHEUREUX, représentée par M. Pierre MARANDON, Mme Magali CARBONNELLE représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Mauricette HAGNUS, représentée par M. Michel BRIXY, M. Damien GODIET, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, M. Joachim VERDIER, représenté par Mme. Christine MAZY, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 2b1, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 17-3876

5c- ACQUISITION DE PARCELLES SITUÉES AVENUE PAUL-BERT A EPERNAY APPARTENANT A PLURIAL NOVILIA

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'estimation de la Direction Régionale des Finances Publiques n° 2016- 230 V 0341 en date du 28 juillet 2016,

Vu le courrier de Plurial Novilia, en date du 3 juillet 2017,

Vu l'avis de la Commission de Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 21 septembre 2017,

Considérant que la Ville a l'opportunité d'acquérir une emprise foncière permettant l'aménagement d'une aire d'accueil pour les camping caristes,

Considérant le courrier de Plurial Novilia,

DECIDE d'acquérir de la société Plurial Novilia, une emprise foncière située avenue Paul-Bert, d'une contenance de 4117 m², composée des parcelles cadastrées BP n° 95, 96, 97, 98, et 99, moyennant le prix hors taxe de cent quatre vingt douze mille euros (192.000 €), et hors frais pour prix d'acquisition à la charge de la Ville.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le compromis de vente et/ou l'acte notarié et tout document relatif à cette affaire,

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 7BA720 820 2111 IMMO du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 10.10.2017 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2017 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 26
Date de la convocation : 28 septembre 2017

Etaiènt présents : M. Franck LEROY, Maire, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, présent à compter du rapport 2b1, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2b1, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller municipal délégué, Jean-Michel LLORCA, Mme Nicole LESAGE, Mme Pascale MARNIQUET, Mme Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, Mme Hélène DEVILLIERS, présente à compter du rapport 2b1, M. Edouard ABON, Astrid TUSSEAU, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS, M. William RICHARD, M. Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE, Mme Cindy DEMANGE.

Etaiènt excusés et représentés : Mme. Annie LOYLAUX, représentée par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Candie LHEUREUX, représentée par M. Pierre MARANDON, Mme Magali CARBONNELLE représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Mauricette HAGNUS, représentée par M. Michel BRIXY, M. Damien GODIET, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Pascale MARNIQUET, M. Joachim VERDIER, représenté par Mme. Christine MAZY, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 2b1, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

Délibération n° 17-3877

6- COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22)

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

En application des délibérations du 14 avril 2014, et du 21 mars 2016, par lesquelles le Conseil Municipal m'a donné délégation pour prendre toutes décisions en vertu des possibilités offertes par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai décidé :

1°) Le 13 juin 2017, de conclure un accord-cadre à bons de commande pour la réalisation de prestations de taille et d'abattage d'arbres avec l'entreprise HOLTZINGER. Celui-ci est conclu pour une période d'un an à compter du 13 juin 2017, renouvelable par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, et ce, moyennant un montant estimatif de 255 854,40 € T.T.C dont 204 194,40 € T.T.C pour la Ville d'Epernay.

2°) Le 19 juin et 6 juillet 2017, d'organiser des expositions de toiles à la médiathèque Daniel-Rondeau du 8 juillet au 2 septembre 2017 dans les conditions suivantes :

- Jacki COLSON met à la disposition de la Ville 3 œuvres d'Issouf DIERO, du 20 juin au 5 septembre 2017, et ce, à titre gracieux.

- Sandrine FARGET met à la disposition de la Ville 2 œuvres d'Issouf DIERO, du 8 juillet au 2 septembre 2017, et ce, à titre gracieux.

3°) Le 19 juin 2017, d'organiser une exposition de tableaux à la médiathèque Centre-ville du 8 juillet au 2 septembre 2017, dans les conditions suivantes :

- Casimir BATIONO met à la disposition de la Ville 27 tableaux, du 27 juin au 5 septembre 2017, et ce, moyennant la somme de 1100 € T.T.C.

4°) Le 19 juin 2017, d'accorder à la société CADIS l'installation de distributeurs dans les locaux municipaux suivants : la médiathèque Centre-ville, la Cigale Musclée, la Mairie de quartier, le Camping municipal, la Maison des Arts et de la Vie Associative, l'Espace Paul-Bert, la Ferme de l'Hôpital, et la Maison Pour Tous. La société versera à la Ville d'Epernay 15 % du chiffre d'affaires réalisé par les distributeurs installés, et ce, sur justificatif de consommation.

5°) Le 20 juin 2017, de conclure un marché pour les travaux de réhabilitation du pont sur le Cubry avec l'entreprise OUVRAGES D'ART DE L'EST, et ce, moyennant la somme de 79 122,36 € T.T.C.

6°) Le 21 juin 2017, de conclure un accord-cadre à bons de commande pour l'exploitation et la maintenance des installations d'éclairage public, d'illuminations, de signalisation lumineuse tricolore, de vidéosurveillance, de contrôle d'accès et d'équipements de distribution d'électricité avec le groupement INEO RESEAUX EST/D.R.T.P., et ce, moyennant un montant estimatif annuel de 746 000 € T.T.C. L'accord-cadre est conclu à compter du 27 juin 2017 pour un an, renouvelable par périodes successives d'un an pour une durée maximale de 3 ans.

7°) Le 21 juin 2017, de consentir à Mme BATONNET une nouvelle convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire concernant le logement de type III, 1, boulevard du Cubry. Cette convention est consentie du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, et ce, moyennant une redevance mensuelle de 400, 24 €.

8°) Le 21 juin 2017, de consentir à M. MOITTE une nouvelle convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire concernant le logement de type III, 1, boulevard du Cubry. Cette convention est consentie du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, et ce, moyennant une redevance mensuelle de 405, 55 €.

9°) Le 23 juin 2017, de conclure un marché subséquent pour la fourniture de gaz naturel dans les bâtiments de la Ville et du C.C.A.S. d'Epernay avec l'entreprise GAZ DE BORDEAUX, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2017, et ce, moyennant un montant estimé à 234 816,27 € T.T.C.

10°) Le 26 juin 2017, de solliciter un soutien financier auprès de l'ADEME Grand Est pour la mission d'accompagnement par un prestataire externe pour la labellisation Cit'ergie à hauteur de 70 % du montant total hors taxe des coûts, (42 400 € H.T), soit 29 680 €.

11°) Le 27 juin 2017, de conclure un marché relatif à l'aménagement du parking du gymnase Henri-Viet dans le quartier Rosemont avec l'entreprise GOREZ FRERES. Le marché est traité à prix unitaires appliqués aux travaux réellement exécutés, et ce, moyennant un montant estimatif de 233 500,80 € T.T.C.

12°) Le 27 juin 2017, de conclure un marché relatif à l'aménagement de la chaussée et des trottoirs de l'avenue Jean-Jaurès avec l'entreprise GOREZ FRERES, et ce, moyennant un montant engagé de 132 667,56 € T.T.C.

13°) Le 27 juin 2017, de conclure un avenant n°2 au lot n°1 « Désamiantage, démolition » du marché relatif à la réhabilitation des anciens commerces du quartier Bernon avec l'entreprise POTHELET, pour une plus-value de 510 € T.T.C.

Et de conclure les avenants n°1 avec les entreprises suivantes :

- lot n°2 « VRD » : Société COLAS EST, et ce, pour une moins-value d'un montant de 16 740 € T.T.C.

- lot n°4 « Bardage – Isolation extérieure » : Société LE BATIMENT ASSOCIE, pour une plus-value d'un montant de 13 781,44 € T.T.C.

- lot n°6 « Menuiserie extérieure aluminium » : Société LAMBERT MENUISERIE, pour une moins-value d'un montant de 1 646,40 € T.T.C.

- lot n°7 « Métallerie – Serrurerie » : Société S.N.G.T., pour une plus-value d'un montant de 4 620 € T.T.C.

- lot n°8 « Plâtrerie – Menuiserie intérieure » : groupement MELODA/AGNESINA, pour une plus-value d'un montant de 4 371,86 € T.T.C.

- lot n°9 « Revêtement de sol » : Société CRB, pour une moins-value d'un montant de 199,20 € T.T.C.
- lot n°10 « Peinture » : Société QUATREVAUX, pour une plus-value d'un montant de 1 907,10 € T.T.C.
- lot n°11 « Electricité courants forts/courants faibles – S.S.I. » : Société BARCAÏONI, pour une plus-value d'un montant de 8 368,16 € T.T.C.
- lot n°12 « Plomberie » : Société AP PLOMBERIE CHAUFFAGE, pour une plus-value d'un montant de 283,56 € T.T.C.
- lot n°13 « Chauffage – ventilation » : Société JEROME MORLET, pour une plus-value d'un montant de 4 128 € T.T.C.

14°) Le 27 juin 2017, dans le cadre de la manifestation « La Champagne en fête », le 30 juin 2017, sur l'avenue de Champagne, de confier à :

- l'association UNWISE KIDS, une animation musicale DJ, de 21 H 00 à 22 H 00, et ce, moyennant la somme de 600 € T.T.C.
- l'association BRASS BAND DE CHAMPAGNE, l'organisation d'un concert composé de 35 musiciens, à partir de 19 H 00, et ce, moyennant la somme de 2 700 € T.T.C.
- l'association PICNIC PRODUCTION, l'organisation d'un spectacle intitulé « Garçons s'il vous plaît », à partir de 19 H 00, et ce, moyennant la somme de 1 945 € T.T.C.
- la production « JUNZI ARTS », une animation musicale DJ par l'artiste « Prieur de la Marne », de 22 H 00 à minuit, et ce, moyennant la somme de 4 280 € T.T.C.
- l'association « CHAP'PAYS », un spectacle intitulé « Bar à Mômes », à partir de 19 H 00, et ce, moyennant la somme de 2 602,70 € T.T.C.

15°) Le 27 juin 2017, de solliciter un soutien financier auprès du Département de la Marne pour des travaux au théâtre Gabrielle-Dorziat à hauteur de 17 % du montant total hors taxes des coûts des travaux, soit 51 951 €.

16°) Le 27 juin 2017, de mettre gracieusement à la disposition de :

- la coopérative scolaire, la cour, les halls, les toilettes et le préau, de l'école élémentaire Bachelin, le 30 juin 2017 de 16 H 00 à 18 H 15, afin d'organiser les Bach'olympiades.
- la présidente de l'Amicale Crayère, la salle des maîtres, la salle d'arts plastiques, la salle ULIS le bureau, les toilettes et la cour du groupe scolaire CRAYERE, le 1^{er} juillet 2017 de 8 H 30 à 22 H 30, afin d'organiser une kermesse.

17°) Le 28 juin 2017, de mettre à la disposition de « Blue Nautic », des équipements nautiques composés d'un ponton de plaisance d'une longueur de 48 mètres, de 5 catways de 8 mètres de longueur, d'une passerelle d'accès d'une longueur de 4 mètres et de 5 bornes mixtes eau/électricité BT, ainsi qu'un escalier et une rampe pour les personnes à mobilité réduite et des emprises foncières destinées à l'activité de restauration. Cette convention est consentie du 29 juin 2017 au 30 septembre 2027, et ce, moyennant la somme de 2500 € par an. Par ailleurs, une dalle en béton située dans le prolongement de l'entrée du camping est mise à disposition du 29 juin 2017 au 31 mars 2018, et ce, moyennant la somme de 500 €.

18°) Le 30 juin 2017, de conclure un avenant n°1 au marché relatif aux obsèques et inhumations des personnes dépourvues de ressources suffisantes au cimetière Nord avec la société MARBRERIE POMPES FUNEBRES JEAN PIERRE ROBERT, et ce, sans augmentation du montant maximum prévu au marché fixé.

19°) Le 30 juin 2017, de conclure un marché pour l'aménagement de la chaussée et des trottoirs de la rue Hémart avec l'entreprise MARTINS TRAVAUX PUBLICS, et ce, moyennant un montant estimatif de 80 921,09 € T.T.C.

20°) Les 30 juin, 20 juillet, 29 août 11 et 19 septembre 2017, d'accepter les indemnités de :

- 261 euros, correspondant au coût d'intervention de remise en état d'une borne endommagée lors d'une manœuvre d'un véhicule, le 13 juin 2017 sur le parking Charles-de-Gaulle.

- 283,92 euros, correspondant au coût d'intervention de remise en état d'un potelet amovible sis, rue de la Poste, endommagé le 23 mai 2017, lors d'une manœuvre d'un véhicule.

- 140,16 euros, correspondant au coût d'intervention de remise en état d'une borne sise place Mendès France, endommagée le 6 juillet 2017, lors d'une manœuvre d'un véhicule.

- 107,73 euros, correspondant au coût d'intervention de remise en état d'un panneau de signalisation sis au giratoire Alcide-Benoît, endommagé le 16 février 2017, lors d'une manœuvre d'un véhicule.

- 1 616 euros, correspondant au coût de la remise en état de la toiture de la Maison des Arts et de la Vie Associative, endommagée suite à un fort coup de vent, le 30 avril 2016.

- 499,10 euros, correspondant au coût de remise en état d'un espace vert, suite à une dégradation volontaire la nuit du 24 au 25 février 2017.

- 8 930,10 euros, correspondant à la remise en état des locaux de la médiathèque, endommagés suite à une fuite d'eau à la résidence Les Trois Roses, le 16 août 2016.

21°) Le 5 juillet 2017, de modifier la décision n°17-3603 du 14 juin 2017, suite à une erreur d'identification de la parcelle, soit la parcelle I 1302 au lieu de la parcelle H 838.

22°) Le 5 juillet 2017, de consentir à M. SCHNEIDER une nouvelle convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire concernant un terrain dans la parcelle cadastrée BM 44, sis sentier rural dit des Futies d'une superficie de 462 m². Cette convention est consentie du 5 juillet 2017 au 31 décembre 2017. Celle-ci se renouvellera tacitement à compter du 1^{er} janvier 2018 dans la limite de trois fois, soit jusqu'au 31 décembre 2020. Cette mise à disposition est consentie moyennant le règlement d'une redevance annuelle, dont le montant est fixé à 9,15 euros l'are.

23°) Le 5 juillet 2017, de vendre à la commune de Pierre Morains, deux doubles balconnières Greencity, provenant du Pont de Marne, celles-ci n'étant plus compatibles avec les nouveaux garde-corps, et ce, moyennant la somme de 100 €.

24°) Les 6, 12 et 21 juillet 2017, dans le cadre de la manifestation « Voi(x)là l'été » du 6 au 28 juillet 2017, de confier à :

- la S.A.R.L. Auguri Productions l'organisation d'un concert de Gaël FAYE, le 6 juillet 2017 à 19 H 00, au jardin de l'Hôtel de Ville, et ce, moyennant la somme de 5 878,88 € T.T.C.

- l'association « COLLECTIF DE L'INTRUSE », l'organisation d'un concert, le 15 juillet 2017 à 18 H 00, sur la place Bernard-Stasi, et ce, moyennant la somme de 600 € T.T.C.

- la S.A.S F2F MUSIC, l'organisation d'un concert de Carmen Maria Vega, le 12 juillet 2017 à 19 H 00, au théâtre Gabrielle-DORZIAT, et ce, moyennant la somme de 6 330 € T.T.C.

- la S.A.R.L. Zamon Production/Mirasi Music, l'organisation d'un concert des « Violons Barbares », le 7 juillet 2017 à 19 H 00, dans les jardins de l'Hôtel de Ville, et ce, moyennant la somme de 4 009 € T.T.C.

- l'association « OLORIME », l'organisation d'un concert le 19 juillet 2017 à 19 H 00, à l'Orangerie Moët&Chandon, et ce, moyennant la somme de 1 940 € T.T.C.

- la S.A.R.L. Eclats Spectacle, l'organisation d'un spectacle de Noémie Lamour, le 22 juillet 2017 à 18 H 00, place Roger-Salengro, et ce, moyennant la somme de 2 110 € T.T.C.

- l'association « Wallis Bird », l'organisation d'un concert, le 28 juillet 2017, au parc de l'Horticulture, et ce, moyennant la somme de 3 165, 00 € T.T.C.

- la S.A.R.L. Le Bruit qui Pense, l'organisation d'un concert de « CATFISH », le 28 juillet 2017, au parc de l'Horticulture, et ce, moyennant la somme de 3 165 € T.T.C.

- l'association « la Station Service », l'organisation d'un concert, le 21 juillet 2017 à 14 H 30 et 19 H 00, au Palais des Fêtes, et ce, moyennant la somme de 2 186,38 € T.T.C.

- l'association « Adenoïde von Krollock », l'organisation de 2 représentations des « Chanteurs d'Oiseaux », le 26 juillet 2017 à 16 H 00, à la Maison Pour Tous et à 19 H 00, à la Maison des Arts et de la Vie Associative, et ce, moyennant la somme de 4 084 € T.T.C.

25°) Le 6 juillet 2017, de conclure un marché relatif à l'aménagement de la chaussée et des trottoirs de la rue des Huguenots avec l'entreprise EUROVIA CHAMPAGNE-ARDENNE, et ce, moyennant un montant estimatif de 177 524,76 € T.T.C.

26°) Le 7 juillet 2017, de mettre à la disposition de l'association VALENCA DANSE, le minibus de la Ferme de l'Hôpital, du 7 au 10 juillet 2017, pour mettre en place des navettes entre LECLERC Pierry et le Palais des Fêtes, et ce, à titre gracieux.

27°) Le 12 juillet et le 24 août 2017, dans le cadre des Escapes Africaines, du 30 août au 2 septembre 2017, de confier à :

- M. Bernard MAGNIER l'animation d'une journée de formation intitulée « A la découverte des littératures de l'Afrique subsaharienne », le 1^{er} septembre 2017 de 10 H 00 à 13 H 00 et de 14 H 00 à 17 H 00, à la médiathèque Centre-ville, et ce, moyennant la somme de 560 € T.T.C.

- l'association TEMPOS, l'organisation d'un concert par le groupe Josephine Keïta Band, le 2 septembre 2017 à 12 H 30, place Hugues-Plomb, et ce, moyennant la somme de 1 500 € T.T.C.

- l'association IOUL MUSIQUE, l'organisation d'un spectacle « Roukiata tombe le masque », le 1^{er} septembre 2017 à 20 H 30, au Palais des Fêtes, et ce, moyennant la somme de 2 000 € T.T.C.

- l'association TEMPOS, l'organisation d'une animation musicale par un « DJ »/Maître de cérémonies, le 2 septembre 2017 de 10 H 00 à 22 H 00, place Hugues Plomb, et ce, moyennant la somme de 485 €. T.T.C.

28°) Le 18 juillet 2017, de conclure un marché pour la réalisation de travaux de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite de 5 sites avec les entreprises suivantes :

- lot n°1 « démolition – maçonnerie » : BEC CONSTRUCTION, et ce, moyennant la somme de 65 986,22 € T.T.C.

- lot n°4 « plomberie » : HABITAT CONFORT, et ce, moyennant la somme de 24 146,40 € T.T.C.

- lot n°5 « peinture » : SIONNEAU père et fils, et ce, moyennant la somme de 17 136,12 € T.T.C.

- lot n°6 « serrurerie » : S.I.I., et ce, moyennant la somme de 28 158 € T.T.C.

- lot n°7 « Faïence – Carrelage » : ATOUT CARREAUX, et ce, moyennant la somme de 33 791,89 € T.T.C.

29°) Le 21 juillet 2017, de conclure un marché pour la réalisation de travaux de curage et de désamiantage dans le cadre de la réhabilitation du Château Perrier avec l'entreprise FERRARI, et ce, moyennant la somme de 107 367,32 € T.T.C.

30°) Le 21 juillet 2017, dans le cadre du centre de loisirs d'été de la Ferme de l'Hôpital, de confier à l'association Les FeuFollets l'organisation et l'animation d'un stage cirque, du 24 au 28 juillet 2017, trois heures par jour, et ce, moyennant la somme de 320 €.T.T.C.

31°) Le 25 juillet 2017, de modifier la convention de prêt à la Cogevi, du 12 juillet 2016 mettant à sa disposition des objets d'arts et traditions populaires, afin de prolonger l'exposition jusqu'au 4 mars 2018, et ce, à titre gracieux.

32°) Le 25 juillet 2017, de mettre à la disposition du Musée des Beaux-Arts de Châlons-en-Champagne, l'huile sur toile « Le martyr de Saint-Christophe » de Léonello Spada, du 25 juillet au 17 décembre 2017, et ce, à titre gracieux.

33°) Le 25 juillet 2017, de solliciter un soutien financier auprès de la Région Grand Est dans le cadre du dispositif traitement et requalification des friches pour l'étude sur l'aménagement du quartier Berges de Marne à hauteur de 25 % du montant total hors taxe des coûts plafonné à 50 000 €, soit 50 000 €.

34°) Le 27 juillet 2017, de conclure un marché pour la mise en œuvre d'une station d'autopartage sur le territoire de la Ville d'Épernay avec la société MOPEASY, et ce, moyennant la somme de 124 835,21 € T.T.C.

35°) Le 28 juillet 2017, de consentir à M. et Mme GERARD une convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire concernant le logement de type III, 2, rue d'Anjou. Cette convention est consentie du 1^{er} août 2017 au 31 juillet 2018, et ce, moyennant une redevance mensuelle de 370,39 €.

36°) Le 1^{er} août 2017, de conclure un accord-cadre à bons de commande pour l'acquisition de fournitures éducatives avec les entreprises suivantes :

- lot n°1 « fournitures scolaires, administratives et matériel pédagogique », GROUPEMENT GBE MAJUSCULE/LIBRAIRIE HEMART, et ce, moyennant un montant annuel compris entre 60 000 € et 150 000 € H.T.

- lot n°2 « livres et manuels scolaires dont ressources numériques et livres de bibliothèque », FURET DU NORD, et ce, moyennant un montant annuel compris entre 30 000 € et 100 000 €.

- lot n°3 « matériel didactique, méthode Montessori et matériel spécifique aux RASED », GROUPEMENT GBE MAJUSCULE/LIBRAIRIE HEMART, et ce, moyennant un montant annuel compris entre 5 000 € et 20 000 €.

37°) Le 1^{er} août 2017, de conclure un marché pour la réalisation de travaux de sécurisation de bâtiments municipaux avec les entreprises suivantes :

- lot n°1 « Contrôle d'accès » : S.A.S ANQUET, et ce, moyennant la somme de 50 703,16 € T.T.C.

- lot n°3 « Maçonnerie » : BEC CONSTRUCTION, et ce, moyennant la somme de 3 844,77 € T.T.C.

38°) Le 4 août 2017, de conclure un marché pour les travaux relatifs au Hall des sports Pierre-Gaspard avec les entreprises suivantes :

- lot n°9 : travaux de chauffage « Société MORLET », et ce, moyennant la somme de 68 868 € T.T.C.

- lot n°10 : travaux d'électricité « Société R'ELEC », et ce, moyennant la somme de 18 700,80 € T.T.C.

39°) Le 8 août 2017, de renouveler la mise à disposition d'une partie des locaux situés 16, rue Chaude Ruelle à Épernay au Comité de Quartier Nord-Ouest, à compter du 8 août au 31 décembre 2017. Celle-ci se renouvellera à compter du 1^{er} janvier 2018, dans la limite de deux fois soit jusqu'au 31 décembre 2019.

40°) Le 11 août 2017, dans le cadre d'une programmation culturelle dans les médiathèques d'Épernay du 5 octobre au 23 décembre 2017, de confier à l'association Velours, l'organisation et la réalisation de performances participatives en assurant des ateliers avec le grand public, dans les deux médiathèques, et ce, moyennant la somme de 4 500 € T.T.C.

41°) Le 16 août 2017, de conclure un marché pour la réalisation des animations de l'édition 2017 de la manifestation « Habits de Lumière », avec les entreprises suivantes :

- lot n°1 « Parade-spectacle – Thématique blanche avec final aérien sur la place de Champagne » : CARMEN ESCARDO CARULLA, et ce, moyennant la somme de 40 230 € nets.

- lot n°2 « Parade-spectacle – animaux blancs monumentaux » : COMPAGNIE DES QUIDAMS, et ce, moyennant la somme de 15 571,80 € T.T.C.

- lot n°3 « Parade-spectacle – cirque nouveau sur machines tractées » : EIDO, et ce, moyennant la somme de 26 720,91 € T.T.C.

- lot n°4 « Vidéo-mapping sur la façade de l'Hôtel de Ville » : BLACHERE EVENTS – B. DIGITAL EVENTS, et ce, moyennant la somme de 49 257 € T.T.C.

- lot n°5 « Animations pyrotechniques » : EURODROP, et ce, moyennant la somme de 25 000 € T.T.C.

- lot n°6 « Promenade poétique de feu » : Cie CARABOSSE, et ce, moyennant la somme de 37 842 € nets.

- lot n°7 « Installation artistique poétique et lumineuse » : STUDIO 7+11, et ce, moyennant la somme de 42 145,14 € T.T.C.

42°) Le 21 août 2017, de mettre à la disposition du Club de Prévention, le minibus de la Ferme de l'Hôpital, du 28 août au 15 septembre 2017, hors les mercredis 6 et 13 septembre, pendant midi, afin de permettre la réinsertion professionnelle d'habitants d'Epernay pendant la période des vendanges 2017, et ce, à titre gracieux.

43°) Le 23 août 2017, de souscrire les services de la société MOBYDOC pour la maintenance du progiciel Micromusée, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, renouvelable par reconduction expresse, pour une durée ne pouvant excéder 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

44°) Le 23 août 2017, de souscrire les services de la société KADRI SIGNAL pour la maintenance du logiciel SIGNAL-ARRETES pour la gestion des arrêtés et autorisations de voirie, du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018, renouvelable par reconduction expresse, pour une durée ne pouvant excéder 3 ans, soit jusqu'au 31 août 2020.

45°) Le 29 août 2017, de solliciter une participation financière de l'Etat et de la Région Grand Est, à hauteur de 80 % au titre du fonds régional d'acquisition des Musées du Grand Est, pour l'enrichissement du parcours muséographique relatif aux modes de consommation du vin de champagne et aux arts qu'il a inspirés, et, notamment, pour l'acquisition de trois dioramas d'un montant de 10 680 € T.T.C, en lien avec le Champagne Mercier.

46°) Le 29 août 2017, de mettre le véhicule 9 places de la Maison Pour Tous, à la disposition de :

- « Epernay Jumelage », du 30 août à 8 H 00 au 5 septembre 2017 à 14 H 00, dans le cadre d'un projet « escales africaines », et ce, à titre gracieux.

- « Club de Prévention », du 5 septembre à 14 H 00 au 18 septembre 2017 à 17 H 00, dans le cadre d'un projet « vendanges partagées », et ce, à titre gracieux.

47°) Le 6 septembre 2017, dans le cadre des « Journées Européennes du Patrimoine », de mettre en place, par le service des Archives, une visite urbaine sur le thème de la philanthropie de la famille Auban, Moët et Chandon, et de prévoir une étape à la chapelle de l'hôpital, le 16 et 17 septembre 2017, entre 15 H 30 et 17 H 00, et ce, à titre gracieux.

48°) Le 8 septembre 2017, dans le cadre de la fête patronale de confier à l'association « Bombos Emigrantes », l'organisation d'une représentation de tambours en déambulatoire, le 16 septembre 2017 à partir de 15 H 30 esplanade Charles-de-Gaulle, et ce, moyennant la somme de 200 € T.T.C.

49°) Le 8 septembre 2017, dans le cadre de l'animation socioculturelle sparnacienne de la Maison Pour Tous de confier les animations en atelier céramique à :

- l'auto-entreprise ATELIER 14, du 21 septembre 2017 au 30 juin 2018, et ce, moyennant un forfait de 20 € de l'heure, soit un total de 495 heures, pour un coût de 9 900 € T.T.C.

- l'association Familles rurales Condrouillates, du 6 octobre 2017 au 29 juin 2017, et ce, moyennant un forfait de 40 € de l'heure soit un total de 93 heures pour un coût de 3 720 €.

- l'auto-entreprise de Margot THILL, du 6 octobre 2017 au 30 juin 2017, et ce, moyennant un forfait de 40 € de l'heure soit un total de 186 heures pour un coût, de 7 440 € T.T.C.

50°) Le 11 septembre 2017, de solliciter un soutien financier auprès de la Région Grand Est dans le cadre du dispositif de soutien aux investissements des Espaces Urbains Structurants, d'un montant de 491 420 €, afin d'aménager une coulée verte, le long du Cubry.

51°) Le 12 septembre 2017, dans le cadre de la vie culturelle sparnacienne, de confier à l'auto-entreprise GENERATION GYM, les animations des ateliers « Gymnastique douce » et « Danse », à la Maison Pour Tous, chaque mardi de 14 H 00 à 15 H 00, du 12 septembre au 30 juin 2018, et ce, moyennant la somme de 35 euros de l'heure.

52°) Le 14 septembre 2017, dans le cadre du « Festival de l'écrit », de confier à l'association Culture 21 l'organisation d'un atelier de calligraphie « Voyage graphique », à la médiathèque Centre-ville, le 18 octobre 2017, et ce, moyennant la somme de 550 €.T.T.C.

53°) Le 15 septembre 2017, de mettre à la disposition de l'association du quartier la Cité, les locaux associatifs, sis 79 rue des Jancelins, les lundis et mardis de 14 H 00 à 17 H 00, le mercredi de 14 H 00 à 18 H 00, le samedi de 9 H 00 à 12 H 30, et le dimanche de 10 H 00 à 13 H 00, du 15 septembre 2017 au 15 septembre 2017, renouvelable par reconduction tacite, dans la limite de deux fois, et ce, à titre gracieux.

54°) Le 19 septembre 2017, de solliciter un soutien financier auprès de l'ADEME Grand Est pour le recrutement du Chef de projet stratégie air-énergie-climat opérationnelle, à hauteur de 147 000 € pour 3 ans.

55°) Le 19 septembre 2017, de solliciter un soutien financier complémentaire auprès de l'ADEME Grand Est pour la mission d'accompagnement par un prestataire externe sur la labellisation Cit'ergie à hauteur de 70 % du montant T.T.C. des coûts, soit 35 616 € H.T.

56°) Le 20 septembre 2017, de solliciter un soutien financier de 30 000 € auprès de la Région Grand Est pour le financement, notamment artistique, de la manifestation « Habits de Lumière ».

57°) Les 27, 30 juin, 10, 20, 25 juillet, 21, 22, 29 août, 19 septembre 2017 de mettre :

- Une salle et un bureau de l'Espace Paul-Bert, à la disposition de :

- « Epernay Billard Club », du 15 septembre 2017 au 14 septembre 2018, renouvelable de façon tacite, dans la limite de 2 fois, soit jusqu'au 14 septembre 2020, et ce, moyennant la somme de 129 €.

- Une salle de danse de la Maison des Arts et de la Vie Associative, à la disposition de :

- l'association « Centre Artistique d'Epernay », les salles de danse n°1, n°2 et n°3, ainsi qu'un bureau, du 10 septembre 2017 au 9 septembre 2018, et ce, moyennant la somme de 77 €. Celle-ci pourra être renouvelée deux fois, soit jusqu'au 9 septembre 2020.

- l'association « Black Eagles », la salle de danse n°1, le samedi de 14 H 00 à 18 H 00, du 10 septembre 2017 au 9 septembre 2018, et ce, moyennant la somme de 77 €. Celle-ci pourra être renouvelée deux fois, soit jusqu'au 9 septembre 2020.

- l'association « Arts Martiaux Vietnamiens Epernay Mon Phai Minh Long », la salle de danse n°1 le lundi de 12 H 15 à 13 H 15, du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018, et ce, moyennant la somme de 77 €. Celle-ci pourra être renouvelée deux fois, soit jusqu'au 31 août 2020.

- Foyer de vie Jacques-Paul Bru, la salle de danse n°3, le jeudi de 13 H 45 à 14 H 45 et la salle de danse n°1 le vendredi de 15 H 00 à 16 H 00, du 10 septembre 2017 au 9 septembre 2018, et ce, moyennant la somme de 77 €. Celle-ci pourra être renouvelée deux fois, soit jusqu'au 9 septembre 2020.

- L'association JAM, la salle de danse n°1, le mardi de 19 H 45 à 21 H 50, du 10 septembre 2017 au 9 septembre 2018, et ce, moyennant la somme de 77 €. Celle-ci pourra être renouvelée deux fois, soit jusqu'au 9 septembre 2020.

- L'association « Génération Dance », la salle de danse n°3, le jeudi de 20 H 15 à 21 H 45, la salle de danse n°1, le vendredi de 18 H 00 à 21 H 45 et le samedi de 15 H 00 à 18 H 45, du 10 septembre 2017 au 9 septembre 2018, et ce, moyennant la somme de 77 €. Celle-ci pourra être renouvelée deux fois, soit jusqu'au 9 septembre 2020.

- L'association « 2000 Watts », la salle de danse n°2, le jeudi de 19 H 45 à 21 H 45, du 10 septembre 2017 au 9 septembre 2018, et ce, moyennant la somme de 77 €. Celle-ci pourra être renouvelée deux fois, soit jusqu'au 9 septembre 2020.

- L'association « Espace Yogas », la salle de danse n°1, le lundi de 13 H 45 à 15 H 00 et le mardi de 16 H 45 à 18 H 00, du 15 septembre 2017 au 14 septembre 2018, et ce, moyennant la somme de 129 €. Celle-ci pourra être renouvelée deux fois, soit jusqu'au 14 septembre 2020.

- L'association « La Cordiale », la salle de danse n°1, le mardi de 9 H 00 à 10 H 00, de 10 H 15 à 11 H 15 et de 18 H 00 à 19 H 30, du 15 septembre 2017 au 14 septembre 2018, et ce, moyennant la somme de 129 €. Celle-ci pourra être renouvelée deux fois, soit jusqu'au 14 septembre 2020.

- L'association « L'Arabesque », la salle de danse n°1, le lundi de 17 H 30 à 21 H 30, le mercredi de 11 H 00 à 20 H 15 et le jeudi de 18 H 30 à 21 H 30, du 15 septembre 2017 au 14 septembre 2018, et ce, moyennant la somme de 77 €. Celle-ci pourra être renouvelée deux fois, soit jusqu'au 14 septembre 2020.

- L'association « O'Feeling », la salle de danse n°2, le lundi de 10 H 00 à 11 H 00, de 12 H 15 à 13 H 15, de 14 H 00 à 15 H 30, de 18 H 00 à 20 H 00, le mercredi de 10 H 00 à 11 H 00 et le jeudi de 12 H 15 à 13 H 15, de 14 H 00 à 15 H 00, du 15 septembre 2017 au 14 septembre 2018, et ce, moyennant la somme de 77 €. Celle-ci pourra être renouvelée deux fois, soit jusqu'au 14 septembre 2020.

- L'association « Initiales », une salle de réunion, les lundis 18 et 25 septembre 2017 et les mardis 19 et 26 septembre 2017, de 9 H 00 à 17 H 00, et ce, à titre gracieux.

- L'association « Vitaliz' », la salle de danse n°1 le lundi de 16 H 00 à 17 H 00 et le jeudi de 14 H 00 à 15 H 00 et la salle de danse n°3 le lundi de 10 H 00 à 11 H 30, du 15 septembre 2017 au 14 septembre 2018, et ce, moyennant la somme de 77 €. Celle-ci pourra être renouvelée deux fois, soit jusqu'au 14 septembre 2020.

- L'association « Le Sourire Intérieur », la salle de danse n°1 le jeudi de 10 H 00 à 13 H 30 et le samedi de 10 H 00 à 12 H 00, la salle de danse n°1 le lundi de 20 H 00 à 21 H 45 et la salle de danse n°3 le jeudi de 19 H 00 à 20 H 00 et le vendredi de 11 H 15 à 13 H 30, du 15 septembre 2017 au 14 septembre 2018, et ce, moyennant la somme de 77 €. Celle-ci pourra être renouvelée deux fois, soit jusqu'au 14 septembre 2020.

- L'association « Yoga Ganapati », la salle de danse n°1 le lundi de 9 H 00 à 11 H 15, le vendredi de 9 H 00 à 10 H 00, de 10 H 15 à 11 H 15, de 12 H 00 à 13 H 00 et la salle de danse n°3 le jeudi de 18 H 00 à 19 H 00, du 15 septembre 2017 au 14 septembre 2018, et ce, moyennant la somme de 77 €. Celle-ci pourra être renouvelée deux fois, soit jusqu'au 14 septembre 2020.

- L'association « Office des Sports Epernay Pays de Champagne » (OSEPC), la salle de danse n°3 le jeudi de 9 H 00 à 12 H 00, du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018, et ce, moyennant la somme de 77 €. Celle-ci pourra être renouvelée trois fois, soit jusqu'au 31 août 2020.

- L'association « Relaxation Détente et Harmonie », la salle de danse n°2, le mardi de 18 H 30 à 20 H 30, du 10 septembre 2017 au 9 septembre 2018, et ce, moyennant la somme de 77 €. Celle-ci pourra être renouvelée trois fois, soit jusqu'au 9 septembre 2020.

- L'association « Soham Yoga », la salle de danse n°1 le mercredi de 9 H 45 à 11 H 00 et la salle de danse n°2 le mardi de 20 H 45 à 21 H 30, le jeudi de 17 H 00 à 19 H 45 et le vendredi de 12 H 15 à 13 H 30, du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018, et ce, moyennant la somme de 77 €. Celle-ci pourra être renouvelée trois fois, soit jusqu'au 31 août 2020.

- Le parti « La République en Marche », la salle de conférence, le 16 septembre 2017, de 14 H 30 à 17 H 00, et ce, à titre gracieux.

- La société Viti-concept, la salle de conférence, le 9 octobre 2017, de 16 H 30 à 20 H 00, et ce, moyennant la somme de 83 €.

- Le parti « Front National 51 », la salle n°5, le 30 septembre 2017, de 10 H 15 à 13 H 00, et ce, à titre gracieux.

- les salles du Palais des Fêtes, à la disposition de :

- M. GIMONNET, la grande salle, le foyer et la cuisine du 15 juillet à 8 H 00 au 16 juillet 2017 à 12 H 00, et ce, moyennant la somme de 1 586 €.

- VALENCA DANSE, la grande salle et le foyer, le 8 juillet 2017, de 9 H 00 à 02 H 00, et ce, moyennant la somme de 889 €.

- l'Accordéon du Cœur, la grande salle et la cuisine, le 24 septembre 2017, de 8 H 30 à 23 H 30, et ce, moyennant la somme de 692 €.

- Florés de Portugal, la grande salle, le foyer et la cuisine, le 23 septembre 2017, de 8 H 00 à 04 H 00, et ce, moyennant la somme de 501 €.

- Epernay & Co, l'espace jeunes, le 15 septembre 2017, de 14 H 00 à 2 H 00, et ce, moyennant la somme de 182 €.

- le Ping-Pong Club d'Epernay, l'espace jeunes, le 16 septembre 2017, de 16 H 00 à 1 H 00, et ce, moyennant la somme de 253 €.

- la salle polyvalente de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

- Mme FRESIER, du 30 juin à 17 H 00 au 3 juillet 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 151 €.

- M. LEFEVRE, du 15 septembre à 17 H 00 au 18 septembre 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 151 €.

- Mme DEVILLIERS, du 29 septembre à 17 H 30 au 2 octobre 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 151 €.

- l'association Musulmane Ahmadiyya de France, du 22 septembre à 17 H 00 au 25 septembre 2017 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

- Un bureau ou la salle multimédia, de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :
 - le Club de Prévention, le bureau de la salle « P.M.I. », du 14 septembre 2017 au 31 décembre 2018, renouvelable par reconduction expresse pour une année, dans la limite de deux fois, soit jusqu'au 31 décembre 2020, et ce, à titre gracieux.
 - la Mission locale, le bureau n°1, tous les mardis de 13 H 30 à 18 H 00, du 14 septembre 2017 au 31 décembre 2018, renouvelable par reconduction expresse pour une année, dans la limite de deux fois, soit jusqu'au 31 décembre 2020, et ce, à titre gracieux.
 - le Club de Prévention, la salle multimédia, du 20 septembre 2017 au 6 juillet 2018, tous les mardis et vendredis de 10 H 00 à 12 H 00, et ce, à titre gracieux.
- Un bureau à la Mairie de Quartier, à la disposition de :
 - Le MARS, en portant modification de la décision n°16-3037 du 13 décembre 2016, d'une mise à disposition d'un bureau tous les mardis de 14 H 00 à 17 H 00, par une mise à disposition d'un bureau tous les mardis de 13 H 45 à 16 H 45.
- la salle Odile-KOPP, à la disposition de :
 - l'association « Sporting Club des Portugais », du 7 juillet à 18 H 00 au 10 juillet 2017 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.
 - M. MERAT, du 14 juillet à 18 H 00 au 17 juillet 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 358 €.
 - la Mission locale des pays d'Epernay, Brie et Champagne, du 29 juin, à 13 H 30 au 30 juin 2017 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.
 - le Centre Culturel et Culturel d'Epernay « C.C.C.E. », du 28 juin à 13 H 30 au 29 juin 2017 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.
 - l'association « Amicale Afrique Noire », du 21 juillet 2017 à 18 H 00 au 24 juillet 2017 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.
 - Mme CREMONT, du 28 juillet 2017 à 18 H 00 au 31 juillet 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 358 €.
 - M. CHRISTEL, du 4 août 2017 à 18 H 00 au 7 août 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 277 €.
 - Mme OZBEK, du 8 septembre 2017 à 9 H 00 au 11 septembre 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 343 €.
 - Mme PERCHAT, du 25 août à 18 H 00 au 28 août 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 277 €.
 - l'association « Un travail pour Tous », du 18 août à 18 H 00 au 21 août 2017 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.
 - l'organisme événementiel « MK Form », du 22 septembre à 18 H 00 au 25 septembre 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 493 €, puis de l'abroger le 14 septembre à sa demande.
 - le Club de Prévention, les mardis 26 septembre et 21 novembre 2017 de 8 H 30 à 14 H 00, et ce, à titre gracieux.
 - l'association Bernon Loisirs, le 11 septembre 2017 de 16 H 00 à 00 H 00, et ce, à titre gracieux.
 - la Mutualité Française du Grand Est, le 20 septembre 2017 de 16 H 00 à 21 H 00, et ce, moyennant la somme de 110 €.
 - Mme MBAKOP, du 20 octobre à 18 H 00 au 23 octobre 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 277 €.
 - M. TIMAZ, du 6 octobre à 18 H 00 au 9 octobre 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 277 €.
 - l'association Sparnacienne d'Aide à la Santé Mentale (ASASM), du 19 octobre à 9 H 00 au 20 octobre 2017 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

- l'association « Les roses blanches », du 27 octobre à 18 H 00 au 30 octobre 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 277 €.
- M. MAILLOT, du 15 septembre à 18 H 00 au 18 septembre 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 277 €.
- les locaux de l'Espace Bernon Animation, à la disposition de :
 - Pôle Social Départemental de la Croix Rouge, la salle 1, du 4 septembre au 2 juillet 2018, le lundi de 13 H 30 à 15 H 30, hors vacances scolaires, et ce, à titre gracieux.
 - L'association Graines de citoyenneté, le studio, le mardi de 17 H 00 à 24 H 00 et le vendredi de 14 H 00 à 22 H 00, du 22 août 2017 au 31 août 2018, renouvelable par reconduction expresse, et ce, dans la limite de deux fois, soit jusqu'au 31 août 2020, et ce, à titre gracieux.
 - L'association Ritmistas, le studio, le jeudi de 19 H 30 à 21 H 30, du 22 août 2017 au 31 août 2018, renouvelable par reconduction expresse, et ce dans la limite de deux fois, soit jusqu'au 31 août 2020, et ce, à titre gracieux.
 - l'association Nодоas Negras modification de la décision n°16-2743, pour un changement de l'utilisation hebdomadaire de ses créneaux, par le mercredi de 16 H 00 à 19 H 00 et le samedi de 16 H 00 à 00 H 00, et ce, à titre gracieux.
 - L'association Cultuelle et Culturelle d'Epernay, la salle d'activité, le dimanche de 9 H 00 à 17 H 00, du 19 septembre 2017 au 8 juillet 2018, et ce, à titre gracieux.
- la salle polyvalente Beethoven, à la disposition de :
 - Mme LEFER, du 13 juillet à 17 H 00 au 17 juillet 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 141 €.
 - Mme PROTIN, du 8 septembre à 17 H 00 au 11 septembre 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 141 €.
 - M. COLIN, du 25 août à 17 H 00 au 28 août 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 141 €.
 - Mme ANCELIN, du 1^{er} septembre à 17 H 00 au 4 septembre 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 141 €.
 - l'association Bernon Loisirs, les 17 et 24 juillet 2017 et les 16, 19, 21, 23, 28 et 30 août 2017, de 14 H 00 à 16 H 00, et ce, à titre gracieux.
 - Mme HAVEZ, du 15 septembre à 17 H 00 au 18 septembre 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 141 €.
 - M. GIRARDIN, du 29 août à 12 H 00 au 30 août 2017 à 12 H 00, et ce, moyennant la somme de 128 €.
 - Mme SIMONNOT, du 6 octobre à 17 H 00 au 9 octobre 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 141 €.
- la salle Belle Noue, à la disposition de :
 - L'association « Arfloma », du 1^{er} juillet au 30 juin 2018, à raison d'un jeudi et vendredi par mois, et ce, moyennant la somme de 43 €.
 - M. PETER, du 30 juin 2017 à 17 H 00 au 3 juillet 2017 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 141 €.

58°) Les 27 juin, 6 et 12 juillet, 4 et 20 septembre 2017, d'attribuer et de renouveler les concessions, répertoriées sous les n° 3622 à 3623, 3696 à 3700, 3717 à 3718 à 3784bis à 3786bis, 3787 à 3788, 3821 à 3835 aux cimetières Nord et La Villa.

Pour le Maire et par délégation

Delphine NOU
Directrice Générale des Services.